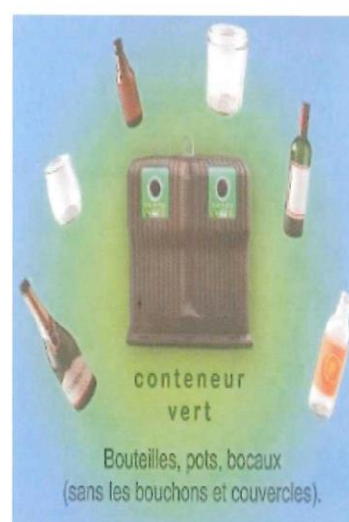
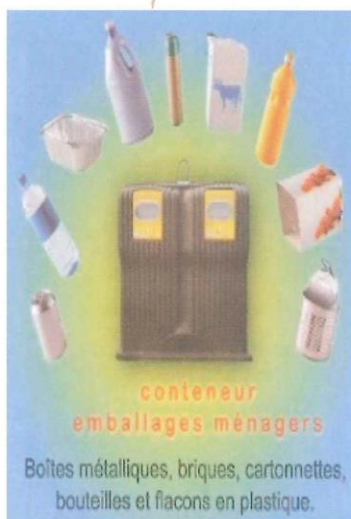


COMMENT TRIER ?

L'ECO-POINT

Dans chaque Commune



Vous pouvez également découper vos grands cartons pour les insérer dans le conteneur recevant les emballages ménagers.

CHAMPNETERY	Place centrale
-------------	----------------

LA DECHETERIE (Le Raca à SAINT LEONARD DE NOBLAT)

Centre-ville

- ✓ Cartons : vides et pliés,
- ✓ Ferrailles et métaux non ferreux : objets métalliques de petite taille,
- ✓ Huiles mécaniques usagées,
- ✓ Encombrants : matelas, sommiers, meubles, objets divers,
- ✓ Gravats (inertes) : terre, pierres, carrelage, faïence, béton,
- ✓ Batteries,
- ✓ Tube néon et ampoule à économie d'économie d'énergie,
- ✓ Cartouche d'encre d'imprimante et de photocopieur,
- ✓ Déchets ménagers spéciaux « DMS » apportés uniquement par les particuliers : piles, peintures, solvants etc...
- ✓ Déchets verts des particuliers : gazons, feuilles, tailles d'arbustes, branchages de diamètre inférieur à 15 cm.



VOTRE POUBELLE

Seuls les déchets qui ne sont pas admis aux éco-points ou à la déchèterie sont à déposer pour la collecte hebdomadaire.

La maîtrise de la majorité des dépenses, au cours de ces dernières années, a permis de ne pas augmenter votre redevance. Aujourd'hui, la principale dépense qui dictera l'évolution de la redevance dans les prochaines années est le coût de traitement donc la qualité et la quantité du tri.

Si nous ne voulons plus continuer à vivre égoïstement sans penser à nos enfants, ne plus consommer encore et toujours plus de matières premières, ne plus appauvrir et polluer notre environnement et ne plus dépenser inconsidérément notre argent dans des coûts de traitement toujours plus importants, alors améliorons le tri de nos déchets.